



Comité des projets  
9<sup>e</sup> réunion  
2 mars 2015  
Londres (Royaume-Uni)

**Rapport du  
Sous-comité virtuel de présélection (SCVP)  
sur une proposition de projet concernant  
le café**

### **Contexte**

1. Le présent rapport contient l'évaluation du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) sur la proposition de projet ci-après qui sera examinée par le Comité des projets et le Conseil en mars 2015 : Revitalisation du secteur du café au Zimbabwe par le renforcement de la chaîne de valeur du café.
2. Le SCVP est actuellement constitué du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala et de l'Indonésie (Membres exportateurs) et de l'Italie, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique (Membres importateurs).
3. Un membre du SCVP a rempli la grille d'évaluation de la proposition et fait des recommandations spécifiques quant à l'admissibilité du projet.

### **Mesures à prendre**

Le Comité des projets est invité à examiner le rapport du SCVP et à soumettre une recommandation au Conseil sur la proposition.

## RÉPONSE DU MEMBRE

### GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

	Oui/Non	A compléter par le SCVP
Critères de l'OIC <sup>1</sup>		Analyse : Expliquer pourquoi chaque critère est respecté ou pourquoi il n'est pas pertinent. Ne pas couper-coller le texte du document du projet.
1. Éligibilité des pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 30 du document <a href="#">ICC-105-16 Rev. 1</a> ?	Oui	Mille petits exploitants sont directement tributaires de la filière.
2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document <a href="#">ICC-105-16 Rev. 1</a> ?	Oui	Le projet permettra d'améliorer les capacités des exploitants, la production, la qualité, l'accès au financement et contribuera à améliorer les revenus des petits exploitants.
3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales ?	Oui	Le projet contribuera à la réalisation des OMD, qui sont l'éradication de la pauvreté et de la faim.
4. Le projet renferme-t-il des lacunes ou des questions préoccupantes ?	Oui	Le document ne donne aucun renseignement sur la façon dont le projet générera des bénéfices pour rembourser le prêt, comme l'exige la nouvelle politique de financement du FCPB.
5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires ?	Oui	Le renforcement des capacités des petits exploitants et l'application de bonnes pratiques agricoles au niveau des exploitations contribueront au maintien de leur production.
6. L'ampleur et l'envergure du projet, y compris le budget, sont-elles judicieuses ?	Oui	Le budget est adéquat pour cinq ans.
7. Le calendrier du projet est-il approprié ?	Oui	Cinq ans pourraient être suffisants pour atteindre l'objectif et le but du projet.
8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?	Oui	La contribution du gouvernement s'élève à 3 762 900 dollars.
9. L'initiateur propose-t-il ou identifie-t-il des sources de financement ? Sont-elles publiques, privées ou les deux ?	Oui	Gouvernement.
10. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?	Oui	Secteur privé, institut de recherche.
11. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?	Oui	C'est l'une des activités du projet

<sup>1</sup>Voir la stratégie de mise en valeur du café – Document [ICC-105-16 Rev. 1](#)

12. L'agence d'exécution du projet sélectionnée a-t-elle une expérience solide en matière de mise en œuvre d'un tel projet ?	Oui	ZCM a l'expérience suffisante.
13. Une analyse sexospécifique a-t-elle été effectuée et ses recommandations ont-elles été prises en compte <sup>2</sup> ? Si le projet inclut les aspects sexospécifiques, la proposition : – Ventile-t-elle les indicateurs personnels par sexe ? – Promeut-elle l'égalité des chances entre hommes et femmes (y compris la jeunesse) pour participer au projet et en bénéficier ?	Oui	Ce point a été jugé comme central pour la mise en œuvre du projet.
	Non	Le document ne fournit pas d'informations spécifiques.
	Oui	Davantage d'informations détaillées sont nécessaires, en particulier sur la participation des jeunes.
14. Durabilité du projet : les activités du projet peuvent-elles se poursuivre une fois que le projet est terminé ?	Oui	Il peut être appliqué dans d'autres pays confrontés à des problèmes similaires.
15. En cas de financement au moyen de prêts remboursables, le projet peut-il générer suffisamment de bénéfices pour rembourser ces prêts ?	Non	Le document ne fournit pas suffisamment d'informations à ce sujet.
16. L'institution initiatrice/bénéficiaire a-t-elle des registres financiers ?	Oui	Davantage d'informations détaillées sont nécessaires.
<p>Le projet est considéré ADMISSIBLE/NON ADMISSIBLE pour soutien par l'OIC (rayer la mention inutile) : L'initiateur doit revoir la proposition en particulier en ce qui concerne la génération de bénéfices conformément à la nouvelle politique de financement du FCPB. Si cet aspect peut être bien détaillé, l'Indonésie pourrait appuyer cette proposition de projet.</p> <p>Nom et titre du membre du SCVP ou du Comité des projets (inutile de signer) : Indonésie</p> <p>Date : 23 janvier 2015</p>		

<sup>2</sup> Voir les documents pertinents de l'OIC sur l'analyse de genre.